

Conseil communal de Bassins
Rapport de la commission d'urbanisme

Préavis 09/24 relatif à une demande de crédit de CHF 1'090'000
pour les travaux relatifs au remplacement du collecteur EC,
chemisage du collecteur EU, remplacement de la conduite
d'eau potable et réfection de la chaussée au chemin de la Trappe

Dates des séances : 28 octobre, 04, 12 et 14 novembre 2024

Membres de la commission présents :

Mmes Gillian Béchet, Anne Genevay-Bolay, MM Didier Besson, Alain Galois, Philippe Renevier et Olivier Ramel (excusé le 28.10 et le 14.11. Excusé : Germain Treboux

Le 28 octobre sont présents :

Membre du bureau : Bernard Treboux (président du conseil)

Membres de la municipalité : Denis Currat, André Dunand, Carine Gex, Nathalie Guignard-Pidoux, Marc Mazzariol.

La Commission de l'urbanisme remercie la Municipalité d'avoir invité Monsieur Nydegger du bureau Schenk en date du 12 novembre. Monsieur Nydegger a donné des explications détaillées sur ce projet et a apporté des réponses aux questions.

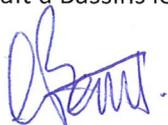
La Commission de l'urbanisme reconnaît la nécessité des travaux, toutefois à la relecture de la soumission et au vu des explications fournies, plusieurs points l'ont interpellée. De ce fait, la Commission de l'urbanisme souhaiterait que la Municipalité réétudie le projet de façon à le rendre plus adapté à la réalité du terrain, du contexte du lieu et moins onéreux. La Commission relève les points suivants :

- Le nombre de sondages (30) pour 5 habitations
- Triple couche de bitume pour arriver à 16cm
- 400m de pavés granit en bordure
- Estimation surévaluée des mètres cube creusé et des profondeurs de creuse.
- Le choix de gainer une ancienne conduite au lieu de refaire à neuf alors que la creuse est prévue pour la totalité des canalisations.
- Ni l'ingénieur ni la Municipalité n'a étudié la possibilité de répartir la terre de creuse sur le domaine communal, cette utilisation pourrait réduire de manière très importante les frais de transport et taxes de décharge.
- Deux socles pour l'installation de candélabres ont été prévus sans aucune alimentation et suite de projet pour le moment.
- En général : les marges excessives prévues pour de nombreux points ainsi que la présence superflue de plusieurs postes découlent sur un projet surdimensionné par rapport au besoin des travaux.

En conclusion :

La Commission de l'urbanisme considère que le projet actuel est surdimensionné et recommande au conseil communal de Bassins de refuser le préavis 09/24

Fait à Bassins le 18 novembre 2024



Gillian Béchet



Didier Besson



Alain Galois



Anne Genevay-Bolay



Olivier Ramel

Philippe Renevier